21 avril 2004 - Seul le prononcé fait foi

Télécharger le .pdf

Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'égalité des droits en matière professionnelle et dans la vie publique, Paris le 21 avril 2004.

Il y a soixante ans, le 21 avril 1944, le Général de Gaulle signait, à Alger, l'Ordonnance qui, pour la première fois en France, donnait aux femmes, le droit de voter et d'être éligibles.
Une grande injustice était réparée, un grand pas était accompli.
Je souhaite apporter, à toutes celles et à tous ceux qui sont rassemblés aujourd'hui autour de Madame Nicole Ameline, Ministre de la Parité et de l'Égalité professionnelle, pour commémorer ce grand événement, le témoignage de ma sympathie et de ma solidarité.
J'attache la plus grande importance au combat pour la promotion du droit des femmes et leur accès, à égalité avec les hommes, aux activités et aux responsabilités dans notre pays.
L'égalité des droits est un impératif de justice.
D'abord, à l'évidence, l'égalité dans le champ professionnel. L'accord récent sur l'égalité professionnelle, que le gouvernement a appelé de ses voeux, et qui a été signé à l'unanimité par les partenaires sociaux, est tourné vers la modernité sociale : il permet de lutter contre des stéréotypes figés, d'instaurer l'égalité de rémunération, l'égal accès aux carrières, une meilleure prise en compte de la parentalité. C'est un grand progrès.
Ensuite, l'égalité dans la vie publique. Depuis l'Ordonnance de 1944, soixante années se sont écoulées. Soixante années qui ont permis aux femmes de s'engager dans la vie politique et de montrer leurs capacités et leurs talents. Récemment, la loi sur la parité et les dispositions prises en 2003 pour les élections régionales ont conforté cet engagement. 47,5 % des conseillers municipaux dans les communes de 3500 habitants et plus de 48 % des conseillers régionaux sont aujourd'hui des femmes qui ont ainsi conquis le terrain de la vie politique locale.
Mais chacun le sait, la place des femmes au Parlement ou dans les plus hautes fonctions de la vie publique est encore très en retrait. Cette disparité contraste lourdement avec leurs responsabilités dans le monde du travail où 80 % des femmes de 25 à 49 ans occupent majoritairement un emploi à plein temps tout en élevant leurs enfants.
Cette situation doit évoluer.
Je suis très attentif aux propositions qui pourraient être faites pour donner aux femmes, après l'égalité professionnelle qu'elles ont conquise, l'égalité citoyenne qui leur demeure promise.